

Club de curling Vallée-de-la-Gatineau (CCVG) Politique concernant les frais d'inscription

Cette politique, adoptée par le Conseil d'administration (CA) lors de la réunion du 12 décembre 2017, remplace la Politique concernant les frais d'inscription mise à jour le 25 octobre 2016, la Résolution R-13, 2015-2016 et le Règlement concernant les remplacements adopté lors de la réunion spéciale du 24 novembre 2015.

Tarifs pour les membres réguliers

Curling :

- 1 fois par semaine : 330\$ • 2 fois par semaine : 365\$ • 3 fois par semaine : 400\$
- 4 fois par semaine : 435\$

Sturling

- 1 fois par semaine : 210\$
- 2 fois par semaine : 245\$
- 3 fois par semaine : 270\$ (prendra effet en 2018-2019)

Le tarif de curling 2 fois par semaine s'applique pour un membre qui joue au sturling 1 fois par semaine et au curling 1 fois par semaine.

Tarifs pour les nouveaux membres

Est considérée 'nouveau membre' une personne qui joue pour la première fois au CCVG ou un ancien membre qui n'a pas joué pendant les deux dernières saisons.

- Forfait pour 8 parties de curling et/ou de sturling : 96\$
- Abonnement de saison pour jouer au curling 1 fois par semaine : 288\$ - (35\$ sera exigé pour chacune des ligues supplémentaires de curling ou de sturling.)
- Abonnement de saison pour jouer au sturling 1 fois par semaine : 210\$ (35\$ sera exigé pour chacune des ligues de sturling supplémentaires.)
- Les nouveaux membres qui ont bénéficié du forfait de 96\$ voit ce montant déduit des tarifs en vigueur s'ils deviennent membres réguliers.

Club de curling Vallée-de-la-Gatineau (CCVG) Politique concernant les frais d'inscription

Tarif pour les remplacements

Membres

- Un membre du CCVG peut remplacer occasionnellement dans toutes les ligues de curling ou de sturling. Toutefois, il ne peut pas remplacer régulièrement dans la même équipe d'une même ligue.
- Une joueuse ou un joueur qui fait l'objet d'un remplacement doit avoir payé son abonnement au club avant d'être remplacé.
- La joueuse ou le joueur qui est membre du club doit avoir payé son abonnement pour pouvoir remplacer.
- La joueuse ou le joueur membre remplace gratuitement pour les équipes complètes ayant payé leur inscription, afin de combler une absence temporaire.
- Le CA se réserve le droit de d'intervenir en cas d'abus et pourra évaluer la possibilité de demander au membre d'acquitter des frais supplémentaires.

Non-membres

- Curling : 15\$ par partie
- Sturling : 10\$ par partie

Le montant total payé par un non-membre sera déduit des tarifs en vigueur il devient membre régulier.

Calcul de tarifs en cours de saison

Un nouveau membre devra acquitter son abonnement selon les tarifs en vigueur et en tenant compte du nombre de partis à jouer et de parties totales de la ligue.

Un membre qui joint une ligue additionnelle en cours de saison devra acquitter les frais supplémentaires selon les tarifs en vigueur. Ces frais sont calculés selon le nombre de partis à jouer et le nombre de parties totales de cette ligue.

Tarifs pour les autres catégories

- Étudiants (5 à 12 ans) : 25\$
- Étudiants (13 à 20 ans) : 75\$
- Membres supporteurs : 25\$
- Membres associés : 150\$

